



Délibération
N° 2021-009

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA**

**ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA**

OBJET : Annule et remplace la Délibération précédente entachée d'une erreur matérielle : APPEL À
PROJET ÉCOLE NUMÉRIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

Date de la convocation : 04/02/2021

SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le neuf février à dix sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents : M. ROSSI Alain,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 1	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Le Maire informe l'Assemblée Communale que lors de la séance du 20 mai 2016, le Conseil Municipal a délibéré en faveur du projet d'équipement de l'école de Pietranera en tableaux numériques interactifs. En effet, 8 classes ont été équipées.

Le Maire propose de poursuivre son action en équipant à nouveau les classes de l'école primaire de 20 tablettes qui communiqueront d'une part avec les tableaux numériques interactifs et d'autre part, avec les ordinateurs des enseignants.

Il s'agit d'un grand pas en avant dans l'école numérique, avec des outils pédagogiques intéressants permettant l'interactivité enseignants – élèves.

Le cout de l'opération est estimé à 19 700,00 € HT. Il se décompose ainsi :

Opération : Appel à projet "Ecole numérique"	Montant HT	Montant TTC
Coût de l'équipement	17 500,00 €	21 000,00 €
Prestations de services	2 200,00 €	2 244,00 €
Total	19 700,00 €	23 244,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0342021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021



Pour assurer le financement de l'opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide de 10 % auprès de la Collectivité de Corse au titre de la « Dotation Ecole », et de 70% auprès de l'Etat à travers l'appel à projet « Ecole numérique ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le projet d'équipement numérique des classes de l'école primaire,
- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat, pour obtenir un taux d'aide de 80%
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Appel à projet "Ecole numérique" - partie équipement	Montant HT	taux
Etat - Appel à projet "Ecole Numérique"	12 250,00 €	70%
Collectivité de Corse - Dotation Ecole	1 750,00 €	10%
part Commune - Autofinancement	3 500,00 €	20%
total	17 500,00 €	100%

Opération : Appel à projet "Ecole numérique" - partie service	Montant HT	taux
Etat - Appel à projet "Ecole Numérique"	1 100,00 €	50%
Collectivité de Corse - Dotation Ecole	660,00 €	30%
part Commune - Autofinancement	440,00 €	20%
total	2 200,00 €	100%

- ✓ Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune. Opération 2002

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0342021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021